

Cour des comptes
Route de Chêne 54
1208 Genève
Tél. : +41 (0)22 388 77 90
<https://www.cdc-ge.ch>

Genève, le 9 décembre 2025

Examen sommaire sans possibilité de répondre au lanceur d'alerte

Difficultés rencontrées par l'Université de Genève à la suite de la migration du système informatique du service des finances

1) Contenu de l'alerte reçue

Le 9 février 2025, la Cour des comptes a reçu une alerte anonyme concernant les difficultés rencontrées par l'Université à la suite de la migration du système informatique du service des finances. En particulier, le manque de fiabilité des outils de gestions financières (gestion des factures, défaut des rapports financiers) et la surcharge du service comptable étaient pointés du doigt. La Cour a par ailleurs reçu une autre alerte à ce sujet en mai 2025. Les messages reçus mettaient également en avant des problèmes de gestion de projet, notamment le manque de consultation de certains utilisateurs clé, l'absence de formation appropriée et d'autres problèmes liés à la gestion du changement.

2) Démarche et travaux de la Cour

Pour chaque alerte, la Cour des comptes procède à un examen de la situation avant une éventuelle entrée en matière pouvant conduire à un rapport public.

En mars 2024, la Cour avait déjà été interpellée à ce sujet et avait réalisé des travaux à l'été 2024 avant de publier un examen sommaire le 17 octobre 2024¹. À l'époque, l'Université venait de prendre conscience de l'ampleur des difficultés rencontrées et avait mis en place une organisation spéciale, appelée « *task force* », pour les gérer. Des moyens conséquents avaient été mis en œuvre et les efforts se concentraient sur la résolution des problèmes. Considérant ce qui précède, la Cour avait écarté la possibilité de mener un audit approfondi pour ne pas surcharger les équipes déjà sous pression. Un suivi des différents éléments soulevés par la Cour était tout de même attendu.

¹ Disponible via le lien suivant : <https://cdc-ge.ch/publications/examen-sommaire-portant-sur-le-programme-e-administration-de-luniversite-de-geneve/>.

Dans le cas présent, la Cour a étudié avec attention les informations que lui a transmises l'Université sur l'état d'avancement détaillé du programme e-Administration et sur le suivi des points soulevés par la Cour en octobre 2024. Elle a également rencontré la direction de la Division comptabilité et gestion financière, le 9 juillet dernier et obtenu des documents corroborants.

3) Conclusions de la Cour

Il ressort des travaux menés par la Cour que l'Université a désormais pleinement analysé et priorisé les problèmes rencontrés. Par ailleurs, la mise en place d'une organisation de gestion de crise permet un suivi efficace de leur bonne résolution tout en assurant une remontée d'information à un niveau de gouvernance approprié. Après plusieurs mois compliqués, la gestion quotidienne de la comptabilité se rapproche d'un retour à la normale depuis la fin du premier trimestre 2025, la plupart des « bugs » importants étant déjà résolus. Même si des corrections doivent encore être apportées, la situation semble être sous contrôle et une intervention de la Cour n'apparaît pas pertinente dans ce contexte.

Au vu des éléments exposés ci-dessus, la Cour renonce à effectuer de plus amples investigations. Elle encourage néanmoins l'Université à poursuivre les efforts jusqu'à ce que les systèmes et les processus soient pleinement opérationnels.

De plus, la Cour incite l'Université à formaliser un retour d'expérience détaillé permettant de lister les raisons (méthodologiques, organisationnelles, structurelles, etc.) des difficultés rencontrées, d'estimer le coût total pour l'institution et d'identifier des axes d'améliorations dans la gestion de projets transverses de grandes ampleurs. Ce retour d'expérience est d'autant plus important que l'Université prévoit le déploiement d'un nouvel outil en matière de gestion RH et que les attentes sont dorénavant élevées. Le risque d'image serait important si ce déploiement rencontrait les mêmes difficultés et les coûts associés également en dépassement.

Au vu de l'intérêt public de la thématique abordée, un exemplaire de la présente lettre sera publié sur le site internet de la Cour des comptes.

Pour la Cour des comptes

Pierre Henri PINGEON, président

Sophie FORSTER CARBONNIER, magistrat

Copie : Madame la Rectrice de l'Université de Genève